

# Schéma du processus d'orientation à l'école du CEP

LES ETAPES		ECHEANCES	EXPLICATIONS
	<b>VISITES</b>	<i>En tout temps, lorsque les classes fonctionnent</i>	<i>Il est important de <b>venir voir</b>, de se faire sa propre opinion, sur place, dans la réalité vécue des élèves. La direction vous accompagne. Le but est de <b>nous présenter à vous</b>, parents ou professionnels. La visite ne signifie absolument pas un engagement de votre part. Elle est ouverte et sans enjeu. Le CEP n'organise de stage d'observation qu'avec l'accord explicite de l'Inspectorat.</i>
①	<b>LE RÉSEAU, PROFESSIONNELS ET PARENTS</b>	<b>Avant fin janvier</b> , mais le plus tôt possible	<b>Une demande</b> d'orientation doit être "portée" par un réseau : les parents et les intervenants professionnels auprès et autour de l'enfant/l'élève. <b>Une réunion</b> importante permettra de formaliser par écrit la demande auprès des Autorités scolaires.
②	<b>LA DEMANDE ÉCRITE</b>	<b>Délai impératif le 31 janvier</b>	Elle est rédigée sur le <b>document Réf. 125</b> "Mesure d'aide. Annonce d'un élève susceptible d'être orienté vers (3 options)". La situation de l'élève est décrite de façon détaillée, selon les rubriques, avec l'avis des membres du réseau. Le document est envoyé à l'Inspectorat.
③	<b>EXAMEN DE LA DEMANDE PAR LE SESAM</b>	<b>Mars – avril</b>	<b>La cellule d'évaluation</b> du SESAM examine la demande et sa proposition est transmise aux parents
④	<b>COMMUNICATION DE LA PROPOSITION DE LA CELLULE D'ÉVALUATION AUX PARENTS</b>	<b>avril</b>	<b>Le CEP enregistre</b> les demandes présentées par le SESAM. Des rapports et informations complémentaires peuvent être exigés. Le CEP informe l'enseignant titulaire, qui transmet au réseau (surtout les parents).
⑤	<b>COMMUNICATION DE LA DECISION DE L'INSPECTORAT AU CEP</b>	<b>Fin avril</b>	<b>Décision d'admission.</b> Le CEP informe l'enseignant titulaire, qui transmet.
⑥	<b>JOURNÉES-DÉCOUVERTES</b>	<b>Mai juin</b>	Le CEP organise <b>une journée-découverte</b> pour chaque élève admis. <i>Note importante : dans des situations complexes, le CEP peut organiser un <b>stage d'observation</b> pour émettre un avis sur l'adéquation entre la demande et l'offre du CEP. Avec l'autorisation de l'Inspectorat.</i>
⑦	<b>L'INSCRIPTION</b>	<b>Délai impératif : 1<sup>er</sup> juillet</b>	Par l'inscription, les parents acceptent formellement que leur enfant soit scolarisé au CEP. S'ils refusent, les parents doivent faire recours au SESAM selon les voies de droit.
⑧	<b>CONFIRMATION DE L'ADMISSION</b>	<b>Juin - juillet</b>	→ <b>Lettre formelle du SESAM</b> , puis → <b>Courrier du CEP</b> aux parents pour organiser la rentrée scolaire de chaque enfant.
<b>⇒ RENTREE SCOLAIRE</b>		<b>août</b>	<b>ooo le nouvel élève est accueilli à l'école du CEP ooo</b>